



**SEMINAIRE DE HAUT NIVEAU SUR LE PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT  
AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET  
CULTURELS**

« Vers la ratification du Protocole par le Mali »

**Communiqué final**

**Le Séminaire de haut niveau sur le protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, tenu les 27-28 juillet 2011 au Grand Hôtel de Bamako,**

- Considérant que le Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PF/PIDESC) ne crée pas de charge supplémentaire à l'Etat du Mali,
- Constatant que le Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PF/PIDESC) consacre davantage le progrès de l'Etat de droit et de la justice sociale ;

**Recommande :**

1. l'adoption du texte d'autorisation de ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PF/PIDESC) par le Gouvernement du Mali avant la fin de l'année 2011 ;
2. l'élaboration d'un Plan Opérationnel de plaidoyer assorti d'un chronogramme par le Comité National de Plaidoyer pour la ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (CNP) ;
3. l'élargissement du Comité National de Plaidoyer pour la ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (CNP) à d'autres acteurs de l'Administration, des Collectivités Territoriales, le Médiateur de la République et de la société civile et sa formalisation.

A Bamako, le 28 juillet 2011

Le Séminaire